

**DATE DE CONVOCATION** : 20 Mars 2019

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - K. GAI - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - S. LABROUSSE - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : - M. THINON-CLERC donne pouvoir à G. MIGNON - J.P. SIMON donne pouvoir à P. FRÉON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - C. MECHAIN donne pouvoir à C. MESLIER

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS** : - M. THINON-CLERC - J.P. SIMON - M.A. CHEVALIER - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - K. PERROIS - C. MECHAIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. VILLEGER

**OBJET : SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT  
pour la création d'une cuisine centrale dans les bâtiments scolaires et  
réaménagement des cantines des écoles maternelle et élémentaire**

Le Conseil Municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'article L 2334-42 DU Code général des collectivités territoriales

Vu sa précédente délibération n° 2019-21 en date du 6 mars 2019 portant sur une demande d'aide financière auprès des services de l'Etat au titre du dispositif de soutien à l'investissement local pour l'exercice 2019

**Considérant** la nécessité de mettre en œuvre l'ensemble des travaux de mise en conformité des restaurations scolaires rappelés par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par courrier du 3 avril 2018 à la suite d'une visite en date du 26 mars 2018 du pôle vétérinaire pour ce qui concerne les locaux de restauration de l'école maternelle

Considérant que conformément à l'engagement de la ville pris par lettre du 27 avril 2018 adressé à Monsieur le Préfet indiquant que le dossier serait repris et qu'il serait sollicité un accompagnement auprès de l'agence technique départementale 16 pour étudier la faisabilité d'une cuisine centrale pour la production des repas des deux écoles publiques, élémentaire Marcelle Nadaud, maternelle Marie Curie.

**Considérant** l'estimatif fourni par l'Agence technique départementale 16 comprenant le coût prévisionnel des travaux et honoraires chiffré à 340 264 € HT (TTC 407 658 €)

**Considérant** le calendrier de l'opération : 2019 pour mener les études architecturales, 2020 pour les travaux

**CONSIDÉRANT** la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès du Département

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 21 VOIX POUR** :

**ADOpte** L'opération de création d'une cuisine centrale dans les bâtiments scolaires et le

réaménagement des cantines des écoles maternelles et élémentaires,  
**APPROUVE** l'estimatif des travaux et honoraires chiffré par l'Agence technique départementale 16 s'élevant à 340 264.00 € HT (TTC 407 658.00 €)

**ADOpte et ARRETE** le plan de financement tel qu'il est présenté :

		Dépenses subventionnables	Taux	Montant subvention escomptée
Financement prévisionnel	DSIL	340 264.00 € HT	35 %	119 092.40 €
	Département	70 000.00 € HT	20 %	14 000.00 €
total				133 092.40 €
Coût de l'opération	340 264.00 € HT			€
Reste à charge Commune sur fonds propres				207 171.60 € HT

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du Département

**DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets 201 , et seront inscrits au budgets suivant 2020

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE